



Nomination au statut de :

Conseiller Orléanais de Jeunes.

Date de la prise de fonction :

.....

Le **Conseil Orléanais de Jeunes** est défini comme une instance représentative des jeunes Orléanais. Il permet aux habitants d'Orléans, âgés de 16 à 28 ans, de participer activement à la vie locale au travers d'avis consultatifs.

Devenir conseiller, c'est donc exercer une fonction citoyenne importante, synonyme de responsabilités et d'engagement dans la vie de la cité. C'est également développer son esprit d'équipe et perfectionner ses capacités d'écoute et de dialogue.

Un Conseiller Orléanais de Jeunes s'engage :

- A être capable de discernement et de libre arbitre afin de ne pas subir de pressions de la part d'une personne ou d'un groupe de personnes tant civil que religieux.
- A faire preuve d'assiduité lors des réunions.
- A respecter les autres membres.
- A respecter la charte de fonctionnement du Conseil Orléanais de Jeunes.

.....

Je m'engage à remplir la mission qui m'est confiée, en application des règles fixées, pour un mandat de 1 an renouvelable.

SIGNATURE